



EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
Route Nationale n° 5, Cinq Maisons, Mohammedia, Alger 16200
NIF : 0002162990033049

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE JIJEL
Route de la Soummam - Jijel

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

N° AT/DOT JIJEL/03/2022

Réalisation des Travaux de Maintenance et de Développement de la Canalisations pour Réseau FTTX (Contrat d'Adhésion)

Le présent cahier des charges a pour objet de lancer un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales par lequel les soumissionnaires sont invités à adhérer aux conditions technico-financières (BPU et CPT d'Algérie Télécom) joints à ce cahier des charges, et ce pour la conclusion d'un contrat d'adhésion à commandes portant sur la réalisation des travaux de maintenance et de développement de la canalisations pour le réseau FTTX au profit de la direction opérationnelle des Télécommunications de Jijel

*** ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

Le présent cahier des charges s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales de droit Algérien qualifiées et classifiées dans l'un des domaines des travaux de génie civil, travaux publics, travaux bâtiment et Hydrauliques, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation des projets de maintenance et développement de la canalisation pour le réseau FTTX réparti selon les deux paliers suivants :

Palier 01 :

Concerne les projets dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) ;

Les soumissionnaires concernés sont toutes personnes physiques ou morales de droit Algérien qualifiées dans l'un des domaines des travaux publics, hydrauliques, travaux bâtiments, Génie civil, classifiées dans la catégorie Deux(2) à neuf(9). Justifiant leurs qualifications par les documents probants obligatoires suivants :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code de l'activité liée aux domaines cités supra ;
2. Une copie du dernier certificat de qualification et classification professionnelle dans l'une des catégories professionnelles de (2 à 9) dans l'un des domaines cités supra, et qui doit être en cours de validité le jour de dépôts des offres ;
3. Deux 02 références professionnelles au minimum durant les 05 dernières années dans l'un des domaines cités ci-dessus, justifiées par l'un des documents suivants délivrés par le maître d'ouvrage :
 - Une copie de l'attestation de bonne exécution ; ou
 - Une copie du PV de réception provisoire sans réserves ; ou
 - Une copie du PV de réception définitive sans réserves ; ou
 - Une copie de l'attestation de service fait sans réserves.

Palier 02 :

Ce palier concerne les projets dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètre linéaire (artère).

Les soumissionnaires concernés sont toute personne physique ou morale de droit algérien qualifiée dans l'un des domaines des travaux publics, travaux d'hydraulique, travaux de bâtiment ou travaux de génie civil justifiant leurs qualifications par les documents probants obligatoires suivants :

1. Une copie du registre de commerce électronique portant le code des activités liés aux domaines cités supra.
2. Une copie du dernier certificat de qualification catégorie une (01) et classification professionnelle dans l'une des catégories professionnelles et dans l'un des domaines cités supra, et qui doit être en cours de validité le jour de dépôts des offres.

NB :

- Pour les entités relevant du dispositif d'aide de l'État ; soit l'ANGEM, CNAC ou ANADE, ces dernières doivent justifier leurs qualités par une copie de la décision administrative d'octroi de ces avantages de l'État émanant de l'une des agences nationales ; ANGEM- CNAC ou ANADE en plus des documents obligatoires cités supra ;
- Les soumissionnaires ne peuvent soumissionner que pour l'un des deux paliers 01 ou 02, et l'attribution se fera pour un seul palier conformément aux conditions d'éligibilités pour chaque palier ;
- Les soumissionnaires doivent obligatoirement mettre à la disposition du projet tout le matériel nécessaire. Cette obligation doit être matérialisée par un engagement formulé selon le modèle joint en annexe 05 ;
- Toute offre dont les conditions d'éligibilités précitées sont incomplètes ou absentes sera automatiquement rejetée.

*** RETRIAT DES CAHIERS DES CHARGES :**

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la **Direction Opérationnelle des Télécommunications de Jijel – Département Achats et logistique-** contre le paiement de **Huit Mille Dinars (8000 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie.

Le versement se fera auprès de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), **compte bancaire N° 00100671030000013542.**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant dûment mandaté à cet effet.

Le retrait du cahier des charges doit obligatoirement revêtir les mêmes formes d'enregistrement et de dépôt des offres.

*** PRESENTATION DES OFFRES :**

Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées indiquant sur chaque enveloppe la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que sur chaque pli correspondant la mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière ».

Le dossier administratif comprend l'original des documents administratifs en format Papier et support électronique.

L'offre technique comprend l'original des documents techniques en format Papier et support électronique.

L'offre financière comprend l'original des documents financiers en format Papier et support électronique.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées doivent être insérées dans une enveloppe fermée et anonyme, comportant la mention " À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - comme indiqué ci-dessous

EPE - ALGÉRIE TELECOM –SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE JIJEL
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS
MINIMALES
N° AT/DOT JIJEL/03/2022
« Travaux de maintenance et de développement de la canalisations FTTX »
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres »

La commission d'ouverture des plis pourra éventuellement formuler des réserves notamment dans le cas d'irrecevabilité et de non-conformité des offres dans les cas suivants :

La soumission présentée dans une forme irrégulière (plis externe ouvert, non anonyme, ne comportant pas de plis séparés pour l'offre technique et l'offre financière) ;

Plis reçu en dehors des délais fixés par l'avis d'appel d'offres ;

Soumission non accompagnée des pièces et documents exigés dans le dossier de l'offre du cahier des charges. À charge pour la structure contractante, sur la base d'un procès-verbal établi par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, de prononcer le rejet de ces offres.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**ALGERIE TELECOM - DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE
JIJEL
ADRESSE : ROUTE DE LA SOUMMAM - JIJEL**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges.

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à compter de la date de parution du présent appel d'offres dans la presse nationale.

La date limite de dépôt des offres est fixée le **quinzième (15^{ème}) jour de 08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date et l'heure de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date de dépôt des plis à **14h00mn** à l'adresse précitée.

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date de dépôt des offres.